

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 5 mars 2021

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1^{er} mars 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale, MILLE Daniel.

Excusée : MOUREY-PETIT Delphine

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

CCLL – 25/02/2021

CTJ : Le conseil communautaire valide le Contrat Territorial Global 2020-2024 avec la CAF, qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

Contrat Local de Santé : Le conseil communautaire valide la création d'un poste d'animateur de santé à temps plein pour le territoire de la CCLL, financé à 50 % par l'ARS.

SYDED : le conseil communautaire valide les modifications statutaires du Syndicat d'Electricité du Doubs.

Sortie de Charbonnière les Sapins : suite à la sortie de la commune de Charbonnière les Sapins de la CCLL, considérant que les indemnités de sortie calculées dans l'arrêté préfectoral (94 000 €) sont trop faibles, le conseil communautaire autorise le président à intenter un recours contentieux au tribunal administratif.

Finances – Aides au loyer : considérant les fermetures imposées par le confinement, le conseil communautaire valide une aide correspondant à 2 mois de loyers (1557 €) qui sera déduite des loyers de la halte-garderie badaboum à Amancey et de 2,5 mois de loyers (5197 €) déduits sur les loyer du camping de la Roche d'Uilly à Ornans.

DETR : Le conseil valide une demande de subvention DETR de 30 % pour l'achat d'un poste informatique et logiciel de dématérialisation du traitement des demandes d'urbanisme (obligatoire à partir de 2022), d'un coût de 14200 € HT.

PCAET : le conseil valide la création d'un poste d'animateur de la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique.

Travaux d'aménagement de la future usine RIVEX : le conseil valide le nouveau plan de financement où la commune d'Ornans intervient sous la forme d'un fond de concours et non plus maîtrise d'ouvrage pour permettre à la CCLL de demander de la DETR sur l'ensemble des travaux.

ZAE Amancey : Le conseil valide le prix de vente des futurs lots de la zone d'activité économique d'Amancey, permettant d'atteindre un équilibre financier de cette opération pour la CCLL : 8 € HT / m² pour les 5915 m² de zone remblayée (nécessitant des coûts d'aménagement supplémentaires pour les acheteurs) et 13,98 € / m² pour 52 481 m² restants.

OM : le conseil valide des exonérations de 3 mois de la Redevance Ordures Ménagères pour les professionnels et association qui ont fait l'objet de fermetures administrative en raison de la crise sanitaire

Convention CPIE : Le conseil valide la convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et un financement à hauteur de 36 000 €, qui prévoit notamment 180 séances d'animations (éducation à l'environnement) auprès des écoles du territoire.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Bâtiments communaux : Le radiateur a été installé au presbytère. La locataire du 1^{er} étage nous a signalé un dégât des eaux (infiltration d'eau dans le plafond) qui nécessitera de faire une déclaration aux assurances.

Bail de chasse : Le bail de chasse de l'ACCA prendra fin en juin 2021, il conviendra de le renouveler avant cette date.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À LA CCLL

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;
Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;
Vu les statuts de la Communauté de communes Loue Lison ;

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences avec l'introduction d'un mécanisme de minorité de blocage permettant de repousser cette prise de compétence au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil communautaire du 21 janvier 2021 a approuvé la prise de compétence Assainissement par la CCLL au 1^{er} janvier 2023 et la prise de compétence Eau Potable par la CCLL au 1^{er} janvier 2024.

Invité à se prononcer sur ce transfert de compétence et après en avoir délibéré, considérant que le transfert des compétences Assainissement Collectif et Eau Potable à la Communauté de Communes entraînera une très forte hausse des coûts pour les usagers de la commune sans améliorer le service rendu, considérant que le texte n° 75 (session 2020-2021) « visant à supprimer le transfert en 2026 de l'eau et de l'assainissement dans les communautés de communes qui n'exercent pas ces compétences est en cours d'examen au Sénat », le conseil municipal décide, par 6 voix contre, 0 abstention et 0 voix pour, de s'opposer au transfert au 1^{er} janvier 2023 à la Communauté de communes Loue Lison de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L.2224-8 du CGCT et de s'opposer au transfert au 1er janvier 2024 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT, et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants : 6 Pour : 0 Contre : 6 Abstention : 0

PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CCLL

Le Conseil communautaire du 21 janvier 2021 a adopté le pacte de gouvernance de la CCLL.

Invité à se prononcer sur ce pacte de gouvernance et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le pacte de gouvernance proposé par la CCLL

VOTANTS : 6 POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AVENANT AU BAIL DE LOCATION

Suite au décès de Mme GARNIER le 25 février, locataire du logement de l'étage au 2 rue de l'école, son fils M. Alain BRUCKERT qui logeait avec elle depuis plus d'un an nous a informé qu'il souhaitait conserver le logement, comme l'y autorise l'article 14 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un avenant au bail de location pour transférer le bail du 10 septembre 2018 au nom du fils de Mme GARNIER.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTES DE GESTION 2020 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes de Gestion 2020 n'ont pas encore été transmis par la trésorerie, ils seront donc examinés lors du prochain conseil municipal, ainsi que les comptes administratif 2020.

BUDGET PRIMITIF 2021

Après avoir entendu la présentation du budget primitif faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte le budget primitif suivant :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	26 950,00 €	59 653,11 €
Recettes	83 955,19 €	59 653,11 €
Solde	57 005,19 €	0,00 €

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	56 795,61 €	143 486,11 €
Recettes	56 795,61 €	252 817,39 €
Solde	0,00 €	109 331,28 €

Le budget a été construit avec une hypothèse de recettes fiscales constantes (pas de hausse des impôts). Le détail du budget pourra être consulté en mairie.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CARTES JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte jeune qui sera offerte comme chaque année à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en âge d'en profiter, soit 21 x 7 euros.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CANTONNIER

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Nans sous Sainte-Anne pour la mise à disposition de Vincent Bourgeois, employé communal, pour l'année 2021.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

Course cycliste.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a autorisé le passage à Amondans le dimanche 25 avril 2021 de la course cycliste 'Prix de la Ville d'Ornans' organisée par le VCO (passage prévu à Amondans vers 10h30).

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 2 avril 2021.